

CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 28 février 2008
(date de convocation : 14 février 2008)

Membres présents : messieurs Boileau, Vocoret, Bellat, Pinson et madame Alabeurthe adjoints délégués,
messieurs Christophe et Barat adjoints spéciaux
mesdames et messieurs Charbonnier, Berthier, Vallade, Raveneau- Bellat, Bredèche, Rodrigués et Tremblay
sous la présidence de monsieur Gendraud, maire .

Membres excusés : messieurs Simonot (pouvoir de vote à monsieur Tremblay) et Delingette, madame Tupinier (pouvoir de vote à madame Rodrigués) .

Membre absent : monsieur Pot .

Le compte-rendu du conseil municipal du 13 décembre 2007, après lecture, est accepté sans observations .

COMPTE-RENDU

Informations municipales

- le maire donne lecture du courrier du président de l'Office de tourisme remerciant l'ensemble des services municipaux pour leur disponibilité et saluant la parfaite coordination entre les services municipaux et ceux de l'Office de tourisme .
- suite aux contrôles effectués le 11 décembre dernier, la qualité de l'eau potable distribuée est conforme aux normes édictées .

Personnel communal

- conformément à l'avis du comité technique paritaire, le taux promu/promouvables est fixé à 100%
- le poste de travail à temps partiel à la cantine (12/35^{ème}) est confirmé

Finances communales

- Le Conseil municipal après lecture des propositions de la commission des finances concernant les budgets 2008, entérine celles-ci sachant que c'est au futur Conseil municipal issu des élections des 9 et 16 mars qui fixera les choix budgétaires .

Réseaux

- les avenants n° 1 aux contrats d'affermage des services de distribution de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées sont acceptés . Ils permettront à la compagnie fermière, Véolia Eau, de proposer à ses clients, le choix entre trois possibilités de branchement (classique, confort et simple) .

- la maîtrise d'œuvre pour la pose d'un réseau d'eaux pluviales à Milly, devant l'église, est confiée au Cabinet Merlin, pour un coût de 8.920,00 € (ht) .
- le projet du dossier de consultations des entreprises pour la tranche 2007 du réseau d'éclairage public est accepté .

Bâtiments communaux

- La maîtrise d'œuvre pour la restauration des couvertures de la nef et des arcs boutants de la Collégiale Saint Martin est confiée à monsieur Decaris, architecte des Bâtiments de France , pour un coût de 27.463,73 € (ht) .

Affaires diverses

- Une convention d'aide administrative en matière d'urbanisme avec le cabinet Fahri est acceptée .
- La Commune de Chablis adhère au GIP « e-bourgogne », ainsi qu'au syndicat mixte de la fourrière animale du centre Yonne .
- Le conseil municipal demande que soit appliqué le régime forestier sur la parcelle YK lieu-dit « les Prés Caux ».

A l'issue de ce conseil municipal, dernier du mandat, Monsieur Gendraud remercie tous les conseillers pour leur disponibilité durant ses sept années et plus particulièrement monsieur Pinson, élu municipal depuis 1983, auquel il remet la médaille d'honneur de la Ville de Chablis .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30